## HK/CKS BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2022- 1126 /PRES-TRANS/PM/
MAECRBE/MEFP/MEMC portant ratification de
l'accord de prêt n°2100150042697 signé le 29
septembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso
et le Fonds africain de Développement (FAD) pour le
financement partiel du Projet d'électrification et de
développement des connexions à l'électricité
(PEDECEL)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
tution;

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant normation du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2022-0942/PRES-TRANS/PM du 09 novembre 2022 portant remaniement du Gouvernement;

Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement;

- Vu la loi n° 044-2021/AN du 20 décembre 2021 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnances la ratification des Accords et Conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;
- Vu l'accord de prêt n°2100150042697 signé le 29 septembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de Développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL);
- Vu l'amendement n°1 à l'accord de prêt n°2100150042697 du 29 septembre 2021, entre le Burkina Faso et le Fonds africain de Développement (FAD), signé le 02 août 2022 ;
- Vu la décision n°2021-030/CC du 19 novembre 2021 sur la conformité à la constitution de l'accord de prêt n°2100150042697 signé le 29 septembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de Développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL);
- Vu la décision n°2022-024/CC du 08 septembre 2022 sur la conformité à la constitution de l'amendement n°1 à l'accord de prêt n°2100150042697 du 29

septembre 2021, entre le Burkina Faso et le Fonds africain de Développement (FAD), signé le 02 août 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2022-014/PRES-TRANS du 28 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150042697 conclu le 29 septembre 2021, à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL);

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 07 décembre 2022;

## **DECRETE**

ARTICLE 1:

Est ratifié, l'accord de prêt n°2100150042697 signé le 29 septembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de Développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL).

ARTICLE 2:

La contre-valeur en francs CFA du prêt de trente-cinq (35) millions d'Unités de Compte sera entièrement consacrées au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

## **ARTICLE 3**:

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 29 decembre 2022

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective Le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur

Aboubakar NACANABO

Olivia Ragnaghnèwendé ROUAMBA

Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières

**Simon-Pierre BOUSSIM**